



## Divorce : droit et avis vis à vis de ma fille

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:34**

BONJOUR JE SUIS DIVORCE DEPUIS 2 ANS ( amiable) et mon ex ne me consulte pas lorsqu'elle prend des décisions concernant l'orientation de notre fille ainée. Le jugement de divorce prévoit l'autorité parentale partagée (c'est mon ex qui a la garde). Comment puis je faire pour que je sois informé des documents à remplir pour les grandes orientations à venir, d'autant plus que notre 2e fille va entrer en 6e l'an prochain et je souhaiterais vivement pouvoir m'exprimer aussi à ce moment-là ... je vous remercie pour votre aide